

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	31

**DELIBERATION n°2013/51**

L'An deux mille treize et le jeudi 27 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires** : M. SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, SACAZE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSSOU, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, SOULE, TOUTU, et MOUNAUT Marie-Josée..

**Présent(s) suppléant(s)** : M. BEROT-LARTIGUE, OSCABY, LACOUETTE, MOUNAUT Pierre et MAYANS.

M. CARRERE donne procuration à M. MARTIN  
Mme CASENAVE donne procuration à M. MASONNAVE

**Secrétaire de séance** : M. GOMEZ

**OBJET : TOURISME – Avenant au contrat portant occupation du domaine public pour l'exploitation touristique de l'espace naturel du lac de Castet**

Le Président rappelle que la CCVO a confié par contrat l'exploitation de l'espace naturel du lac de Castet à M. Patrick Laporte. Sa durée étant calquée sur celle de la convention CCVO/Etat/SHEM, le Président propose de passer un avenant au contrat qui modifie l'article 2 ainsi nouvellement libellé :

« Le contrat est reconduit jusqu'à l'expiration de la concession prorogée par l'Etat à la Société Hydroélectrique du Midi ».

Le Président entendu,  
Le Conseil Communautaire après en voir délibéré, à l'unanimité,

**ENTERINE** ce projet d'avenant,

**AUTORISE** le Président à le signer.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Francis COUROUAU

